



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE  
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU MARDI 02 JUIN 2020

**Nombre de Membres**

- Afférents : 19  
- En Exercice : 19  
- Présents : 17  
- Ayant pris part : 18

L'an deux mille vingt et le mardi deux juin à vingt et une heures zéro minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est **réuni exceptionnellement à la Salle Polyvalente** de Montredon-Labessonnié, **en séance avec public restreint**, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

**Date de convocation**  
26/05/2020

**Présents** : M. CHAMAYOU Jean-Paul ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Christian BAÏSSE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Daniel CAMP ; Mme Pauline MARCOU MADER ; M. FRANCO David ; Mme BARNA-LEGRAND Pascale ; M. BRU Jean-Marie ; M. DERUS Raoul ; Mme HUET Claude ; M. JAME Alain ; Mme LAGARDE Vanessa.

**Date d'affichage**  
26/05/2020

**Excusé représenté** : M. Jean-Pierre LESCURE (représenté par M CHAMAYOU).

**Absente** : Mme COUTAREL Aline.

M. Alain JAME a été nommé Secrétaire de Séance.

**Délibération N°2020-51 :**

**Facturation garderie école des Fournials annulation 3<sup>ème</sup> trimestre  
épidémie COVID19**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2019-88 en date du 28 octobre 2019 par laquelle le conseil municipal fixait le règlement de la facture de la garderie au trimestre.

En raison de la crise sanitaire suite à l'épidémie de COVID19, le gouvernement a pris la décision de fermer les écoles à compter du 16 mars 2020 inclus. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas facturer le dernier trimestre aux familles et de procéder au remboursement du dernier trimestre aux famille qui ont réglé la totalité des frais de garderie en début d'année.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte la proposition de Monsieur le Maire de ne pas facturer le dernier trimestre de garderie de l'école des Fournials et de procéder au remboursement du dernier trimestre aux famille qui ont réglé la totalité des frais de garderie en début d'année.

*Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Paul CHAMAYOU.

